

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DU JURA**

3 rue Victor Bérard
39300 CHAMPAGNOLE
Tél. 03.84.53.06.39

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le 7/07/2026

ID : 039-283900025-20260706-17_2026-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

06 JUILLET 2026

DELIBERATION N°17-2026

Objet :

Election du Président

Nombre de membres en exercice	22
Nombre de membres présents	20
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1
Nombre de membres votants	21
Date de la convocation : 25 juin 2026	

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : Mesdames, Messieurs : Frank STEYAERT, Christian BUCHOT, Dominique CHAUVIN, Anne-Marie MIVELLE suppléante de Régis CHOPIN, Marc JAILLET suppléant de Valérie DEPIERRE, Odile DUBOZ, Sandrine GAUTHIER PACOUD, Stéphane LAMBERGER, Jérôme BENOIT suppléant de Florence GAY, Chantal MARTIN, Jean-Paul MUSSOT, Philippe PASSOT, Laurent PETIT, Frédéric PONCET, Jean-Yves ROY, David DUSSOUILLEZ suppléant de Guy SAILLARD, Dominique BONNET, Michel FISCHER, Rémi HUGON, Maryline MIRAT.

REPRESENTES : Jean-Michel DAUBIGNEY a donné pouvoir à Maryline MIRAT.

EXCUSES : Régis CHOPIN, Etienne CORDIER, Valérie DEPIERRE, Florence GAY, Guy SAILLARD

Assistaient également à titre consultatif : Laëtitia GUYON, Directrice du Centre de Gestion, et Véronique DELACROIX.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code général des collectivités,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion de la fonction publique territoriale, notamment son article 21,

Vu les procès-verbaux des opérations électorales pour l'élection des représentants du conseil d'administration pour les collèges des Maires et des Présidents d'Etablissements Publics Locaux suite aux scrutins du 25 juin 2026,

Considérant que l'intégralité des sièges des deux collèges a été attribuée à la liste conduite par Monsieur Frank STEYAERT,

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration de procéder à l'élection d'un nouveau Président parmi ses membres titulaires,

Considérant que le processus électoral est placé sous la responsabilité de Monsieur Rémi HUGON, doyen d'âge des membres présents du conseil d'administration, ayant pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT).

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres et dénombré les membres du conseil d'administration présents, Monsieur HUGON a constaté que la condition de

quorum posée à l'article 24 du décret n°85-643 du 26 juin 1985, la gestion était remplie.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le 7/07/2026

ID : 039-283900025-20260706-17_2026-DE

Après appel de candidatures, seul M. Frank STEYAERT se déclare candidat au siège de Président du Centre de Gestion.

Monsieur HUGON a ensuite invité le conseil d'administration à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'articles 21 du décret n°85-643 du 26 juin 1985, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil d'administration.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après le vote du dernier membre du conseil d'administration, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Nombre de votants : 21

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Frank STEYAERT	21	Vingt et un

M. Frank STEYAERT a été proclamé Président du Centre de gestion et du Conseil d'administration et a été immédiatement installé.

Il est invité à présider le Conseil d'administration pour aborder les points suivants inscrits à l'ordre du jour.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A CHAMPAGNOLE, le 06 JUL. 2026

Le Président,

Remi HUGON

